



Paris, le 14 janvier 2014

## **Communiqué de presse conjoint à l'occasion de la rencontre entre les ministres Stéphane LE FOLL et Stanisław KALEMBA à l'occasion de la mise en place du comité mixte agricole franco-polonais**

Les ministres de l'agriculture français et polonais, Stéphane LE FOLL et Stanisław KALEMBA, se sont réunis aujourd'hui à Paris pour inaugurer la mise en place du comité mixte agricole franco-polonais.

Cette démarche traduit la très bonne entente entre la France et la Pologne, qui s'est manifestée notamment lors des négociations de la réforme de la politique agricole commune. Le comité mixte agricole a pour vocation de consolider la coopération entre les deux pays dans le domaine agricole, compte tenu de l'importance de ce secteur pour leur économie et du caractère stratégique de la relation franco-polonaise. La réunion de ce jour a permis d'aborder, entre autres, les modalités de mise en œuvre nationales de la nouvelle PAC, l'avenir du secteur laitier en Europe, les négociations commerciales internationales et les sujets sanitaires en cours de discussions au niveau européen.

Les ministres ont souligné qu'ils accordaient tous deux beaucoup d'importance à l'avenir du secteur laitier, dans le contexte de la fin du régime des quotas laitiers en 2015. Ils partagent à ce titre la nécessité de mettre en place des outils garantissant une bonne réactivité et permettant de faire face efficacement aux crises et souhaitent que le défi d'une répartition équilibrée de la production sur le territoire soit relevé.

Les deux ministres ont par ailleurs fait part de leur vigilance quant aux négociations commerciales en cours entre l'Union européenne et les États-Unis et en particulier de l'attention à avoir pour le secteur des viandes et la préservation du modèle alimentaire européen.

Les ministres ont également évoqué la question des organismes génétiquement modifiés et l'importance de prendre en compte les attentes des citoyens. Ils ont rappelé la nécessité de faire évoluer la réglementation européenne sur ce point afin que les États membres puissent décider d'autoriser ou d'interdire leur culture.

Enfin, le renforcement de la coopération franco-polonaise s'est illustré par la signature, en marge du comité mixte agricole, d'un mémorandum de coopération vétérinaire entre les deux pays.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) – [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture